



SNUipp-FSU du Doubs

Syndicat National des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC
4 b, rue Léonard de Vinci - 25000 BESANÇON
03 81 81 20 84 - snu25@snuipp.fr
<http://25.snuipp.fr>

COMMUNIQUE DE PRESSE SNUipp/FSU du DOUBS

APPEL à la grève du 12 février 2013 :
Ni statu quo, ni bricolage ! Pas de réforme sans les enseignants !

Les conditions d'exercice du métier d'enseignant sont les conditions de la réussite des élèves !

Dès le début des concertations, le SNUipp avait prévenu le ministre : élèves **ET** enseignants ont besoin de retrouver un rythme de travail serein et apaisé. Les enseignants l'ont clairement exprimé lors de la consultation menée par le SNUipp en octobre dernier. Ces dernières années, leurs conditions de travail se sont fortement dégradées, l'exercice du métier s'apparentant de plus en plus à une intenable course d'obstacles.

Pour que l'école change vraiment, les conditions d'exercices doivent être revues !

En décidant de mener une réforme des rythmes qui se résume aujourd'hui à un passage à 4,5 jours (mercredi matin), le ministre a soulevé plus de flou et de déception qu'il n'a apporté de réponses concrètes aux attentes professionnelles et personnelles des enseignants des écoles. S'il suffisait de modifier les rythmes scolaires pour améliorer la réussite des élèves, cela se saurait !

Cette nouvelle organisation du temps scolaire est mauvaise pour TOUS !

Pour les élèves :

- Journée non allégée (moins 45 mn au mieux par jour de classe : de l'avis de tous les chronobiologistes, cela ne permettra pas la récupération escomptée) ; semaine alourdie (la pause du mercredi est supprimée) ; Calendrier scolaire déséquilibré (pas de prise en compte de l'alternance 7 semaines de classe, 2 semaines de congé)
- Des aides (APC) maintenues en dehors du temps de classe alors que ce principe est rejeté par une très forte majorité du monde enseignant qui ne les estiment absolument pas efficaces.
- Aucune garantie sur la qualité des activités péri-scolaires qui seront mises en place (45 mn d'activités péri scolaires induisent que le temps manquera pour réaliser des activités avec utilisation de matériel ou activités hors des enceinte de l'école : que restera-t-il ?). De plus, en modifiant le taux d'encadrement (1 surveillant pour 14 devient 1 surveillant pour 18 pour les plus de 6 ans), cela ne pourra que s'apparenter à de la garderie.
- Aucune garantie de gratuité pour les activités périscolaires pour les familles

Pour les écoles :

La question des rythmes traitée précipitamment, dans l'urgence, de façon isolée, ignore les questions pédagogiques pourtant essentielles : remplacement à assurer, postes de Rased à pourvoir, baisse des effectifs à envisager, programmes à revoir, évaluations à repenser, scolarisation des enfants handicapés à réétudier, formation initiale et continue à améliorer, conditions de travail des directeurs à revoir, ...

Pour les enseignants :

Pour les enseignants du premier degré, cette réforme doit être synonyme d'amélioration de leurs conditions de travail. Or, pour eux, il n'y aura aucune avancée. Si on compare leur situation à celle de leurs homologues européens, en se basant sur l'étude de l'OCDE « regards sur l'éducation 2012 » :

- ils continueront d'avoir une moyenne d'élèves par classe supérieure (22,6 élèves par classe en France en moyenne contre 20 dans les pays de l'union européenne)
- ils continueront d'avoir un nombre d'élèves par enseignant supérieur à celle de leurs collègues européens (18,7 par enseignants dans le primaire contre 14,3 dans la moyenne européens).
- ils continueront de toucher un salaire inférieur, très inférieur à celui de leurs homologues européens (24334 euros/an en France en début de carrière contre 28948 euros en moyenne en Europe / 32733 euros/an après 15 ans d'ancienneté contre 38280 euros/an en moyenne en Europe.
- leur salaire sera un des seuls d'Europe à avoir diminué (-8 points par rapport au coût de la vie entre 2000 et 2010) alors qu'en moyenne en Europe, l'évolution aura été de + 23%.
- ils travailleront 36 jours de plus devant élèves (mercredi), soit environ 180 jours par an ce qui les mettra dans la moyenne européenne (185 jours) mais ils effectueront 864 heures/an devant toute la classe et 36 heures devant un groupe restreint d'élèves (APC) contre une moyenne européenne de 758h/an.

Pour résumer les enseignants du premier degré français travailleront autant de jours que leurs collègues européens, environ 100 heures de plus par an pour un salaire en moyenne inférieur de 5000 euros par an après 15 ans d'ancienneté et comparé à la moyenne européenne.

Le SNUipp/FSU du Doubs appelle donc tous les enseignants du 1er degré à se mobiliser en se mettant en grève le mardi 12 février et en participant aux différentes manifestations initiées dans le département.

Le SNUipp/FSU du Doubs ne veut pas de bricolage :

- Le décret d'aménagement du temps scolaire doit être intégralement réécrit.
- Pour que la réforme des rythmes évolue, il faut prendre en compte l'avis des enseignants et ne pas travailler dans l'urgence : il faut se donner le temps de penser une vraie réforme et de construire les conditions de sa réussite en s'appuyant sur les enseignants. Il est indispensable de mettre en place une véritable concertation pour construire ensemble une réforme qui permette une réelle amélioration des conditions d'apprentissage ET du travail des enseignants et qui garantisse, par un financement de l'état, partout et pour tous, des temps d'activités éducatives de qualité.

Le SNUipp/FSU est pour une réforme de l'école et des rythmes scolaires : mais pas dans ces conditions !

C'est pourquoi il appelle à :

- des assemblées générales mardi 12 février à 9h30 Maison des syndicats à Audincourt et à 10h Maison des syndicats à Besançon
- un rassemblement et manifestation - devant la mairie de Montbéliard à 11h
- une manifestation à 14h Place de la Révolution à Besançon

Contact presse :

Blandine Turki 06 31 64 63 70

**Le SNUipp/FSU du Doubs vous invite à une conférence de presse sur ce sujet mardi 12 février 2013 à 11 heures,
maison des syndicats
4 b rue Léonard de Vinci - 25 000 BESANCON**